

Le député des Îles-de-la-Madeleine

Québec, le 18 août 2021

Monsieur Bruno Leclerc
Président
Comité d'éthique de santé publique
Institut national de santé publique du Québec
cesp@inspq.qc.ca

Objet : Demande de mise à jour de l'avis concernant la vaccination obligatoire de certains travailleurs

Monsieur le Président,

Tel que le gouvernement en a fait l'annonce récemment, la semaine prochaine se tiendront des auditions publiques sur la vaccination obligatoire du personnel soignant du réseau de la santé et d'autres catégories de travailleurs se trouvant en contact prolongé avec les citoyens.

En prévision de cette commission parlementaire, nous sommes d'avis qu'une mise à jour de l'Avis sur la vaccination obligatoire des travailleurs de la santé contre la COVID-19, émis en janvier 2021 par le Comité d'éthique de santé publique (CESP), s'impose.

Sans équivoque, le Parti Québécois encourage la vaccination, partageant l'objectif commun que le plus grand nombre de Québécois possible se prévale de ce privilège. Cependant, nous considérons que le fait de rendre la vaccination obligatoire soulève de sérieuses questions sur le plan des droits fondamentaux, comme le sont le consentement aux soins et le droit à l'autodétermination.

En janvier dernier, le CESP recommandait « une campagne de vaccination non obligatoire qui repose sur les valeurs de réciprocité et de solidarité pour favoriser la vaccination ». Le rapport mentionnait aussi : « Il n'est pas encore établi si les vaccins autorisés préviennent la transmission du virus vers les usagers et si les travailleurs de la santé vaccinés qui pourraient être subséquemment testés positifs à la COVID-19 pourraient toujours soutenir les services en demeurant en poste. » Or, si de nouvelles données scientifiques sont disponibles relativement à ces enjeux, nous souhaitons qu'elles soient analysées et rendues publiques par le CESP, d'autant plus que celui-ci ouvrait la porte, dans l'avis de janvier, à la possibilité de réviser sa position « advenant une démonstration claire de la prévention de la transmission vers autrui ou advenant la soumission d'un plan de vaccination obligatoire des [travailleurs de la santé] par les autorités en place ».

Un nouvel avis du CESP, déposé publiquement et contenant des recommandations quant à la nécessité d'imposer la vaccination au personnel soignant et à certaines autres catégories de travailleurs, notamment aux professionnels des secteurs de l'éducation et de la petite enfance, constituera une base scientifique essentielle sur laquelle les parlementaires pourront s'appuyer avant de se prononcer sur l'opportunité d'une telle mesure. En outre, une nouvelle analyse de l'enjeu, menée par des experts indépendants, permettrait d'éviter une politisation à outrance de cette question fondamentale et, ainsi, tout dangereux et néfaste glissement partisan du débat. En dépendent la cohérence et la transparence de l'exercice parlementaire.

Par ailleurs, il nous apparaît pertinent que la mise à jour de l'avis contienne également une analyse quant aux motifs pouvant potentiellement soustraire certaines personnes de l'obligation de se faire vacciner, ainsi que des options à mettre en place pour pallier ces exceptions, par exemple l'utilisation des tests de dépistage rapides.

Vous remerciant d'emblée pour les suites que vous donnerez à cette demande, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, nos salutations distinguées.

Joël Arseneau

Hôtel du Parlement Bureau 3 109 Québec (Québec) G1A 1A4 418 644-1454